

ANNEXE « D »
CRITÈRES D'ÉVALUATION
Services de coiffure
Numéro du contrat : 21250-13-0008

Soumissionnaire : _____

Critères obligatoires d'évaluation

1. Les propositions DOIVENT être conformes aux exigences obligatoires suivantes. Les propositions doivent être appuyées par suffisamment de détails, surtout lorsqu'une preuve est exigée pour un critère obligatoire. Les propositions qui ne respectent pas ces exigences obligatoires seront rejetées.

2. Les critères obligatoires d'évaluation sont :

ATTENTION PROPOSANT : VEUILLEZ PRÉCISER LES NUMÉROS DES PAGES DE VOTRE PROPOSITION OÙ LES CRITÈRES SUIVANTS SONT TRAITÉS .

			POUR FINS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT		
	Exigence	No de page	Conforme	Non conforme	Observations
1.	Fournir la copie d'un permis de maître coiffeur ou de maîtrise en cosmétologie (coiffure) détenu auprès de l'Association de cosmétologie de la Nouvelle-Écosse.				
2.	Joindre une copie d'un CV qui démontre aux moins trois années d'expérience dans la prestation de services de coiffure.				

ANNEXE « D »
 CRITÈRES D'ÉVALUATION
 Services de coiffure
 Numéro du contrat : 21250-13-0008

3.	Fournir une copie d'un certificat attestant la réussite d'un cours en soins des cheveux ethniques ou posséder trois (3) années d'expérience dans la prestation des soins pour des cheveux ethniques avec deux (2) références dans votre curriculum vitae.				
4.	Joindre une lettre émise par un courtier d'assurance ou par une société d'assurance qui est autorisée à être exploitée au Canada, qui atteste que si le soumissionnaire se voit octroyer le contrat, il peut être assuré en vertu d'une police de responsabilité générale commerciale.				

Exigences obligatoires: **Conforme** _____ **Non conforme** _____

Équipe d'évaluation

Département	Nom de l'évaluateur (en lettres moulées)	Signature	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____